



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Colombie

Question écrite n° 46567

### Texte de la question

M. André Santini attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le sort de Mme Ingrid Betancourt, citoyenne franco-colombienne, retenue en otage depuis deux ans et demi par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Au moment où deux de nos compatriotes sont détenus en Irak, il convient de ne pas oublier le cas d'Ingrid Betancourt, ainsi que celui des 3 000 autres otages de Colombie. Ingrid Betancourt, sénatrice de Colombie et candidate à l'élection présidentielle colombienne a été kidnappée en compagnie de sa directrice de campagne Clara Rojas le 23 février 2002. Depuis lors, la France a mené des actions diplomatiques, en vue d'obtenir un accord humanitaire d'échange de prisonniers. Pour l'heure, ces efforts n'ont malheureusement pas abouti. Il souhaiterait donc qu'il lui indique quelles sont les actions diplomatiques que le Gouvernement compte poursuivre ou mettre en oeuvre en vue de la libération de Mme Ingrid Betancourt et des otages en Colombie.

### Texte de la réponse

Le gouvernement français suit avec la plus grande attention la situation humanitaire en Colombie. Au sein des instances multilatérales appropriées et dans le cadre de ses relations bilatérales avec le gouvernement colombien, il exprime sans relâche son attachement au respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Il est bien conscient du drame humain que vivent les Colombiens, victimes de la violence d'un conflit vieux de plus de quarante ans. L'un des aspects les plus dramatiques de ce conflit est la séquestration prolongée de personnes par les guérillas. Le gouvernement français a constamment souligné sa ferme condamnation de la pratique des enlèvements et sa vive préoccupation au sujet de la situation des otages. Il s'est en particulier mobilisé en vue d'obtenir la libération de Mme Ingrid Betancourt, séquestrée depuis plus de deux ans par la principale guérilla colombienne, les FARC. Les autorités françaises appuient la conclusion d'un accord à caractère humanitaire qui permettrait la libération des personnes séquestrées, dont Mme Ingrid Betancourt, en échange de celle de membres des FARC emprisonnés. Elle soutient, par ailleurs, les bons offices du secrétaire général des Nations unies en vue de parvenir à une solution négociée. La déclaration de Londres, signée le 10 juillet 2003 par la France ainsi que par les principaux partenaires de la Colombie, approuve la politique menée par le Président Alvaro Uribe Velez mais conditionne cet appui au respect des droits de l'homme. Cette position équilibrée est également celle de l'Union européenne, exprimée notamment dans les conclusions du Conseil du 26 janvier dernier sur la Colombie. La France espère une issue favorable qui signifierait la fin d'une épreuve terrible pour les otages et leurs proches. Ce serait également le signe d'une volonté de s'engager enfin sur la voie d'une solution négociée du conflit colombien. Instruit par l'expérience, le peuple colombien appuie, dans sa majorité, la politique de fermeté du Président Alvaro Uribe Velez à l'égard des groupes armés illégaux. Mais aucune solution durable au conflit ne pourra être trouvée sans la négociation d'accords permettant la réinsertion des membres des groupes armés illégaux dans la société colombienne. L'accord humanitaire esquissé ci-dessus serait un pas dans cette direction.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Santini](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46567

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 2004, page 7066

**Réponse publiée le :** 21 décembre 2004, page 10217